



MAIRIE DE L'HONOR DE COS

35 Chemin du Four
82130 - L'HONOR DE COS

Téléphone : 05 63 31 35 06
Télécopie : 05 63 31 83 09
Mail : mairie@lhonordecos.fr

République Française
Département de Tarn-et-Garonne

Avis au public

Commune de l'Honor-de-Cos Enquête publique portant sur la révision du PLU

Par arrêté n°0604202302 du 6/04/2023 le Maire de la commune de l'Honor-de-Cos a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU).

La personne responsable de la révision du PLU est la commune de l'Honor-de-Cos représentée par son maire, Michel LAMOLINAIRIE et dont le siège administratif est situé à la Mairie de l'Honor-de-Cos, 35 chemin du four - 82130 L'HONOR DE COS

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de L'HONOR DE COS approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Jacques GAURAN en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de l'Honor-de-Cos, 35 chemin du four - 82130 L'HONOR DE COS du mardi 9 mai 2023 au vendredi 9 juin inclus, soit pendant 32 jours. Le commissaire enquêteur recevra le public les :

- Mardi 9 mai 2023 de 9h à 12h
- Lundi 15 mai 2023 de 14h à 17h
- Mercredi 24 mai 2023 de 9h à 12h
- Samedi 3 juin 2023 de 9h à 12h

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://www.lhonordecos.fr>, en mairie ainsi que sur le poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à : Mairie à l'attention de M. Jacques GAURAN commissaire enquêteur 35 chemin du four - 82130 L'HONOR DE COS et par courrier électronique à mairie@lhonordecos.fr

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet de PLU arrêté complété par une évaluation environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête et le bilan de la concertation,
- Les avis émis sur le projet de PLU.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

l'Honor-de-Cos, le 6 avril 2023

Le maire

Michel LAMOLINAIRIE

